Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID: 059-200040947-20221213-DEL2022_154-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKEROUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION 2022/154

Objet : Adhésion au Centre Régional de la Photographie (CRP)

Séance du mardi treize décembre deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente

Titulaires présents (60): Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Brigitte GALLI – Christophe LEGROIS – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Luc VAN INGHELANDT – Bernadette POPELIER – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Philippe MASQUELIER – Antoine VERMEULEN – Valentin BELLEVAL – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL – Jean-Pierre BAILLEUL – Florence BRISBART – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Michel DUHOO – Sophie ANDRE – Didier TIBERGHIEN – Catherine DEPELCHIN – Pascal DECOOPMAN – Samuel BEVER – Dominique WALBROU – Jean-Michel PLAETEVOET – Elizabeth BOULET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Pascal CODRON – Rebecca ELSENS – Fabrice DELANNOY – Thierry DEHONDT – Joël VERMEULEN – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Fréderic JUDE – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Eddie DEFEVERE – Carole DELAIRE – Céline INGELAERE – Jean-Luc BARET – Joël DEVOS – Dorothée DEBRUYNE – Mark MAZIERES – Virginie DELESTRE – Eric SMAL – Laurence BARROIS – Anne VANPEENE – Emidia KOCH – Christian BELLYNCK

Suppléants présents (2): Danielle MAMETZ par Laurent DENIS – Stéphanie FENET par Michel BODDAERT

Procurations (18): Arnaud DEVILLEZ à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Luc EVERAERE – Gilles DEVIENNE à Jérôme DARQUES – Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI – Marjorie VANDENBERGHE à Dominique JOLY – de Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN – Caroline LANDTSHEERE à Emidia KOCH – Gaël DUHAMEL à Valentin BELLEVAL – Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER – Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER – Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER – Marie SANDRA à Roger LEMAIRE – Franck MEURILLON à Rebecca ELSENS – Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE – Jean-Pierre BATAILLE à Céline INGELAERE – Elisabeth GRESSIER à Sandrine KEIGNAERT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants: 80

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.



Publié le

ID: 059-200040947-20221213-DEL2022_154-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION 2022/154

Objet : Adhésion au Centre Régional de la Photographie (CRP)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure ;

Considérant la stratégie culturelle et le projet artistique et culturel du territoire ;

Considérant la programmation artistique, les projets artistiques et la médiation culturelle dans les structures et communes de la CCFI;

Le Centre Régional de la Photographie est une référence pour la photographie contemporaine. En adhérant à cette association, des actions culturelles futures autour de l'éducation artistique et culturelle, de la transmission, des prêts d'œuvres et de la diffusion pourront être mises en œuvres.

Il vous est donc proposé:

- d'adhérer au Centre régional de la Photographie et de procéder au règlement de la cotisation annuelle, fixée à 75 euros,
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder aux ré-adhésions lors des années suivantes et de signer tout document relatif à la présente délibération.

Vote:

Pour: 80 Contre: 0 Abstention: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté, A Hazebrouck, le 13 décembre 2022, Pour extrait certifié conforme,